

## VIEILLISSEMENT ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Les contraintes de l'âge rendent certains travaux indispensables.  
Des aides existent pour en diminuer le coût.

**Paris Match.** Pour réduire le prix des travaux liés à la perte d'autonomie, faut-il s'y prendre longtemps à l'avance ?

**Blanche Guillemot.** Il est difficile de se projeter dans une telle situation. Mais selon une étude qualitative réalisée pour l'Anah, nous constatons que les personnes entre 50 et 60 ans voient souvent leurs parents y être confrontés, ce qui les incite à anticiper les travaux d'adaptation de leur propre logement. **A quels aménagements faut-il penser ?**

Lorsque vous réalisez des travaux, même si ce n'est pas le but principal, il faut envisager de diminuer les risques de chute. Si vous refaites votre cuisine, installez un sol non glissant ou ne placez pas de meubles trop en hauteur. Ce qui prime, c'est le confort.

**Comment les financer ?**

Pour les ménages propriétaires les plus modestes, l'Anah octroie une subvention, à condition que le logement ait plus de quinze ans. Pour un couple vivant hors de la région parisienne et dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 21 001 euros par an, l'aide peut représenter jusqu'à 50 % du montant total des travaux hors taxes, dans la limite de 10 000 euros. Avec des revenus compris entre 21 001 et 26 923 euros, l'aide représente 35 % du montant des travaux, dans la limite de 7 000 euros. Vous devez également avoir fait l'objet d'une évaluation de votre perte d'autonomie à l'aide de la grille Aggir. Attention : pour en bénéficier, ne commencez pas les travaux avant. Il faut compter entre

deux et trois mois de traitement après le dépôt de votre demande.

**Existe-t-il d'autres aides ?**

Certains conseils départementaux proposent également un soutien, souvent en se fondant sur les conditions de ressources fixées par l'Anah. N'hésitez pas à contacter aussi votre organisme de retraite ou votre régime de prévoyance. Ils peuvent octroyer des aides sans conditions de ressources. Enfin, pour certains travaux d'équipement mineurs, comme la pose d'un revêtement de sol antidérapant ou d'un évier à hauteur réglable, il existe un



*Avis d'expert*

**BLANCHE GUILLEMOT**

« N'hésitez pas à contacter aussi votre organisme de retraite »

crédit d'impôt, représentant 25 % des dépenses, plafonné à 5 000 euros pour une personne seule. **Et pour les locataires ?**

Vous pouvez uniquement bénéficier d'un crédit d'impôt, les autres aides ne sont pas accessibles. Si vous envisagez de réaliser des travaux d'adaptation à vos frais, comme la modification de cloisons ou l'aménagement de pièces d'eau, vous devez faire une demande écrite avec accusé de réception au propriétaire. Si vous n'avez pas de réponse dans les quatre mois, ce silence vaut acceptation. ■

*\* Directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat.*

*A la loupe*

### LYCÉES

#### Bourses 2017-2018

Les montants pour les lycéens seront compris entre 432 et 918 €. Ces aides financières sont attribuées en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de 2015 figurant sur votre avis d'impôt de 2016. Elles sont versées en trois fois aux élèves inscrits dans des structures publiques ou privées sous contrat, qu'il s'agisse d'enseignement général, technologique ou professionnel. La demande doit être effectuée avant le 20 juin.



### LOCATION MEUBLÉE

#### Enregistrement obligatoire

Vous louez un logement meublé, même de façon ponctuelle, en passant par des plateformes de type Airbnb ? Désormais, les villes de plus de 200 000 habitants et celles situées dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne peuvent vous demander de faire une déclaration préalable afin d'enregistrer votre location meublée. Vous devrez notamment préciser les coordonnées du bien, s'il s'agit de votre résidence principale ainsi que le nombre de pièces. Un numéro de déclaration sera alors attribué et devra être mentionné sur les annonces de location.



*En ligne*

### UN COUP DE POUCE POUR VENDRE VOTRE BIEN

Vous souhaitez vendre votre logement sans passer par une agence mais ne savez pas comment vous y prendre.

Pour vous aider, le site Homagency réalise gratuitement une estimation en ligne. Ensuite, pour un forfait compris entre 39 et 199 €, vous pouvez bénéficier des services d'un photographe ou encore faire diffuser votre annonce sur plus d'une trentaine de sites Internet.

[homagency.com](http://homagency.com)

## LE BUDGET DES AIDANTS FAMILIAUX

POSTES DE DÉPENSES	MONTANT MOYEN DÉPENSÉ PAR AN
Paiement d'une aide professionnelle (aide-ménagère, auxiliaire de vie...)	1 303 €
Aménagement du domicile de la personne aidée	843 €
Achat de matériel (lit médicalisé, fauteuil de confort...)	552 €
Frais de transport	458 €
Reste à charge en médicaments et achats de produits médicaux non remboursés	339 €

Le baromètre de la mutuelle Carac « Argent et entraide familiale » analyse le budget des aidants familiaux soutenant quotidiennement une personne de leur entourage dépendante. Les frais sont financés par 66 % des aidants à hauteur en moyenne de 2 049 euros par an. Des dépenses qui se répartissent entre frais de transport, aménagement du domicile ou prise en charge de l'achat de médicaments.

Source Opinionway pour la Carac, avril 2017.